



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



**Le Délégué Territorial**

Dossier suivi par : José LOUBEAU  
Tél. : 03 89 20 16 82  
Mail : j.loubeau@inao.gouv.fr

V/Réf. : Dossier suivie par Mme Céline DANEL

N/Réf : OR/SA/LET40.20

METZ METROPOLE  
Monsieur le Vice-Président  
Harmony Park  
11, Bld de la Solidarité – BP 55025  
57021 METZ CEDEX 3

Colmar, le 6 juillet 2020

**Objet : PLU de la commune de STE-RUFFINE**

Monsieur Vice-Président,

Par courrier en date du 5 juin 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de PLU de la commune de STE-RUFFINE.

La commune de STE-RUFFINE est située dans l'aire géographique de l'AOC « Mirabelle de Lorraine ».

Elle appartient à l'aire de production des IGP « Bergamote de Nancy » et « Mirabelles de Lorraine ».

L'objet de la modification simplifiée est de corriger le règlement graphique pour reclasser en zone UB des jardins attenants à des habitations existantes actuellement en zone Neq, de faire évoluer diverses règles relatives aux constructions (implantations, aspect extérieur, dimensions), et de corriger une erreur relative aux emprises au sol en zone N des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Ces modifications sont sans incidence sur les activités et productions agricoles sur la commune.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice  
et par délégation,

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 57

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE DE COLMAR  
12 AVENUE DE LA FOIRE AUX VINS - BP 81233  
68012 COLMAR CEDEX  
TEL 03.89.20.16.80. / TELECOPIE : 03.89.41.05.17  
www.inao.gouv.fr